



MICHELLE TUSCH, SAFEGUARDING OFFICER • 23.1.2025

La culture du respect dans le sport

À l'occasion de la Journée internationale du sport féminin, notre Service à l'égalité des chances a invité cette année une « Safeguarding Officer » à Dudelange.

Lors d'une conférence qui s'est tenue le 23 janvier dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, Michelle Tusch a parlé du harcèlement et des abus dans le sport. La juriste, responsable des affaires juridiques au COSL (Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois), est officiellement certifiée « Safeguarding Officer » par le Comité International Olympique depuis mai 2024.

Qu'est-ce qu'est exactement un-e « Safeguarding Officer » ?

M.T. : « L'une de mes principales missions est de veiller à la sécurité et au bien-être de toutes les personnes pratiquant du sport. Cela signifie que je m'engage à créer un environnement sûr et inclusif, dans lequel aucune forme de violence, d'abus ou de discrimination n'est tolérée. »

Comment protéger les athlètes contre la violence ou le harcèlement physique, sexuel et psychologique ?

M.T. : « Dans les médias, on parle surtout de harcèlement sexuel ou d'abus de la part des entraîneur·ses. Mais il existe bien d'autres formes de violence qui doivent tout autant être prises au sérieux. Par exemple, la violence psychologique comme le harcèlement moral, les propos blessants, l'exclusion d'un groupe, etc. On entend de plus en plus souvent parler de violence physique comme la consommation forcée de produits dopants ou le fait de priver quelqu'un d'eau, de nourriture ou de sommeil. Mais il existe d'autres formes de vio-

lence, comme un manque d'encadrement ou le fait d'ignorer les besoins des athlètes.

L'auteur·rice des violences n'est pas forcément l'entraîneur·se.

M.T. : « Non, absolument pas ! Il peut aussi s'agir des parents, du·de la manager sportif·ve, des coéquipier·ères, de bénévoles ou d'autres encadrant·es. Des parents qui exercent par exemple une pression excessive sur leurs enfants ou qui attaquent verbalement les arbitres. »

Et les victimes ne sont pas seulement les athlètes ?

M.T. : « Absolument. D'autres personnes peuvent également être concernées, comme les entraîneur·ses, les arbitres, les bénévoles, etc. Cela peut arriver à tout âge, à tous les niveaux, dans le sport amateur comme dans le sport professionnel. »

Quels sont les groupes particulièrement touchés ?

M.T. : « Les enfants et les adolescents, mais aussi les athlètes d'élite qui subissent une forte pression pour obtenir de bons résultats, ainsi que les athlètes handicapé·es et les athlètes LGBTIQ+ ». »

À quelle fréquence la violence physique, sexuelle ou psychologique survient-elle dans le sport ?

M.T. : « Même si nous ne disposons pas de chiffres concrets, le Luxembourg ne fait malheureusement pas exception. Une étude néerlandaise réalisée en 2016 montre toutefois que sur 4 000 adultes, 38 % ont subi des violences psychologiques dans le sport avant l'âge de 18 ans, 14 % des violences sexuelles et 11 % des violences physiques. De nombreux cas

ne sont même pas signalés. Les expert·es estiment que ce chiffre dépasse les 50 %. Une étude sur ce sujet est également prévue prochainement au Luxembourg.

Quelles mesures les clubs ou les organisations sportives doivent-ils mettre en place pour garantir un espace sûr dans le sport ?

M.T. : « Les clubs devraient tout d'abord nommer une personne chargée de s'occuper de cette question primordiale, de prendre des mesures préventives et de servir de contact aux personnes concernées. Les clubs devraient également planifier des campagnes de sensibilisation et introduire un code de conduite, avec des directives et des sanctions concrètes. Nous devons promouvoir une « culture du respect ».

Quel message souhaitez-vous transmettre pour conclure ?

M.T. : « Il faut aborder ouvertement le sujet de la violence dans le sport. Il est important que le sport soit un environnement sûr pour tou·tes. Toute personne qui est témoin ou victime d'un abus doit absolument le signaler à une personne de confiance et demander de l'aide. Ma devise est la suivante : seul·e, nous pouvons faire bouger les choses, mais ensemble, nous pouvons les changer ! » •



**Comité Olympique et Sportif
Luxembourgeois (COSL)**

Michelle Tusch
mtusch@cosl.lu

DIE KULTUR DES RESPEKTS IM SPORT

Anlässlich des internationalen Frauentages hatte unsere Gleichstellungsdienststelle dieses Jahr eine „Safeguarding Officer“ nach Düsselingen eingeladen.

Während einer Konferenz, die am 23. Januar im Festsaal der Gemeinde stattfand, sprach Michelle Tusch über Belästigung und Missbrauch im Sport. Die Juristin und Verantwortliche für Rechtsangelegenheiten beim COSL (Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois) ist seit Mai 2024 vom Internationalen Olympischen Komitee offiziell zertifizierte „Safeguarding Officer“.

Was genau ist ein*e „Safeguarding Officer“ ?

M.T.: „Eine meiner Hauptaufgaben ist, für die Sicherheit und das Wohlbefinden von allen Personen im Sport zu sorgen. Das heißt, ich setze mich für ein sicheres und inklusives Umfeld ein, in dem keine Form von Gewalt, Missbrauch oder Diskrimination toleriert wird.“

Wie können Sportler*innen vor physischer, sexueller und psychischer Gewalt oder Belästigung geschützt werden?

M.T.: „In den Medien wird meistens von sexueller Belästigung oder Missbrauch seitens der Trainer*innen berichtet. Es gibt jedoch noch viele andere Formen von Gewalt, die genauso ernst genommen werden müssen. So etwa psychologische Gewalt wie Mobbing, verletzendes Aussprechen, Ausschluss aus einer Gruppe usw. Immer öfter hören wir von körperlicher Gewalt wie Zwangskonsum von Dopingmitteln oder Entzug von Wasser, Essen oder Schlaf. Es gibt jedoch weitere Formen von Gewalt, wie Mangel

an Betreuung oder Ignoranz gegenüber den Bedürfnissen der Athlet*innen.“

Der oder die Täter*in muss nicht unbedingt der oder die Trainer*in sein?

M.T.: „Nein, auf keinen Fall! Es können auch die Eltern sein, der oder die Sportmanager*in, Mitspieler*innen, Freiwillige oder andere Betreuer*innen. Eltern, die zum Beispiel zu viel Druck auf ihre Kinder ausüben oder Schiedsrichter*innen verbal attackieren.“

Und die Opfer sind nicht nur Sportler*innen?

M.T.: „Absolut. Auch andere Beteiligte können betroffen sein, wie Trainer*innen, Schiedsrichter*innen, Freiwillige usw. Es kann in jedem Alter, auf jedem Niveau, im Freizeit- sowie im Profisport geschehen.“

Welche Gruppen sind besonders betroffen?

M.T.: „Kinder und Jugendliche, jedoch auch Elite-Sportler*innen, die unter hohem Leistungsdruck stehen sowie Sportler*innen mit einer Behinderung und LGBTQ+ Athlet*innen.“

Wie oft kommt es im Sport zu physischer, sexueller oder psychischer Gewalt?

M.T.: „Auch wenn keine konkreten Zahlen vorliegen, bildet Luxemburg leider keine Ausnahme. Eine niederländische Studie aus dem Jahr 2016 belegt jedoch, dass von 4.000 Erwachsenen 38 % vor ihrem 18. Lebensjahr psychische Gewalt im Sport erlebt haben, 14 % sexuelle Gewalt und 11 % physische Gewalt. Viele Fälle werden gar nicht gemeldet. Expert*innen gehen von über 50

% aus. Demnächst ist auch in Luxemburg eine Studie zu dieser Thematik geplant.“

Welche Maßnahmen müssen Sportvereine oder Sportorganisationen umsetzen, um einen sicheren Raum im Sport zu garantieren?

M.T.: „Zuerst sollten die Vereine eine Person benennen, die sich um diese wichtige Thematik kümmert, präventive Maßnahmen ergreift und als Kontaktperson für Betroffene fungiert. Des Weiteren sollten die Vereine Aufklärungskampagnen planen und einen Verhaltenskodex einführen, mit konkreten Richtlinien und Sanktionen. Wir müssen eine ‚Kultur des Respekts‘ fördern.“

Welche Botschaft können Sie uns abschließend geben?

M.T.: „Das Thema Gewalt im Sport muss offen thematisiert werden. Es ist wichtig, dass der Sport ein sicheres Umfeld für alle ist. Alle, die Zeugin oder Zeuge oder selbst Opfer eines Missbrauchs werden, sollten dies unbedingt einer Vertrauensperson melden und Hilfe aufsuchen. Meine Devise lautet: Allein können wir etwas bewegen, doch zusammen können wir etwas verändern!“ •



**Comité Olympique et Sportif
Luxembourgeois (COSL)**

Michelle Tusch
mtusch@cosl.lu



MICHELLE TOUSCH, SAFEGUARDING OFFICER